



## **La télésurveillance : un acte pour les pneumologues !**

Chères consœurs, chers confrères,

Au 1er juillet 2023 sera promulguée la loi de financement de la sécurité sociale qui inscrira la télésurveillance des insuffisants respiratoires chroniques sous VNI et/ou oxygénothérapie comme un nouvel acte médical spécifique à la pneumologie.

Dans ce cadre, un collectif de pneumologues réfléchit à la mise à disposition pour les praticiens qui le souhaitent d'une structure d'aide à la mise en place de la télésurveillance.

Elle prendrait la forme d'une association loi 1901 à but non lucratif, dont un des objets serait d'aider et d'accompagner les prescripteurs dans le déploiement et la gestion de la télésurveillance.

Pour nous aider à concevoir et mettre en place cette association de la meilleure façon qui soit, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux quelques questions suivantes.

***Date limite de réponse 15/06/2023***

Merci d'avance,

**Dr Christophe Zanetti**

**Président APSR**